

Madame, Monsieur,

Vous venez de louer la Salle Polyvalente de SAINT-PIERRE CANIVET, il est impératif que vous en connaissiez les éléments de sécurité qu'elle contient.

- A) Une surveillance incendie automatique.
- B) Des commandes manuelles.
- C) Procédure de réarmement de la centrale de surveillance.
- D) Un système de désenfumage.
- E) Un limiteur de son.
- F) Défibrillateur cardiaque.

A) Une surveillance incendie automatique :

Une surveillance incendie (6 détecteurs) est située entre le plafond et la toiture, ces détecteurs surveillent ce que vous ne voyez pas et en cas de problème, ils envoient l'information au coffret situé sur votre gauche en entrant dans la salle. Deux sirènes (une dans l'entrée de la grande salle l'autre dans le couloir des toilettes) ces sirènes retentiront alors pendant 5 minutes, pour les personnes malentendantes, une lampe à éclats située dans les toilettes handicapés les avertira du danger.



Coffret sécurité incendie



Sirènes



Lampe à éclat

B) 4 coffrets de déclenchement d'alarme à commande manuelle :



Coffret manuel



Clé

Situés à proximité des portes, ces coffrets permettent à une personne de déclencher l'alarme si un incendie venait à se déclarer dans les zones visibles non couvertes par la surveillance automatique. Attention, ces commandes ont un accrochage mécanique, pour effacer cette action l'utilisation d'une clé sera nécessaire. Pour cela, il suffira d'introduire en totalité cette clé dans l'orifice situé à gauche sous le boîtier, le déverrouillage s'effectuera par le retrait de la clé.

C) Procédure de réarmement de la centrale de surveillance.

La sirène retentie et un ou des voyants rouges sont allumés :

- Faire :
- 1) Arrêt signaux sonores
 - 2) Accès code : appuyer 3 secondes
 - 3) « 1 », « 2 », « 1 »
 - 4) Réarmement
 - 5) Acquit processus
 - 6) Veille restreinte



Si les coffrets alarme incendie ont bien été réarmés, il ne doit plus y avoir de voyants rouges allumés.

D) Un système de désenfumage :

Ce système de désenfumage ne doit-être utilisé que pour évacuer des fumées toxiques.

Attention, l'utilisation de cette installation n'est possible qu'une seule fois. (Une cartouche de gaz est à remplacer après chaque utilisation.)

E) Un limiteur de son :

Devenu obligatoire, ce limiteur de son est couplé au boîtier de prises de courant situé sur l'estrade. Ces prises de courant doivent servir à l'alimentation électrique des appareils de sonographie.

F) Défibrillateur cardiaque :

Situé à l'extérieur de la salle polyvalente coté parking, ce défibrillateur est également disponible pour les écoles.

Ce défibrillateur est entièrement automatique, à sa mise sous tension, il donne les instructions d'utilisation. Les électrodes utiles au choc électrique se trouve dans la trousse.

**L'utilisation de tous ces appareils engage la responsabilité de ceux qui les utilisent,
vous êtes responsables des dégradations de vos enfants.**

Le maire de SAINT-PIERRE CANIVET

M. Jean-Pierre GOUPIL

Le loueur de la salle

Date :

M. Mme :

Signature :